

## APPEL À PROJETS 2018

### TRAUMATOLOGIE ET DÉPENDANCE

#### PRÉAMBULE :

La Fondation Paul Bennetot, fondation du Groupe MATMUT, a pour objectif de soutenir la recherche et l'innovation en traumatologie, post traumatologie et dépendance.

Plus de 90 projets ont été soutenus en 10 ans.

Depuis 2011, la Fondation priorisait un dispositif d'appel à projets « Traumatologie et Dépendance » en deux temps : une pré-sélection des projets par l'intermédiaire d'un formulaire d'intention puis le dépôt d'un dossier complet.

Aujourd'hui, au regard du développement de la Fondation Paul Bennetot et de son environnement, l'appel à projets « Traumatologie et Dépendance » évolue en un dispositif plus classique avec une seule et unique sélection par dossier de candidature.

#### CONTEXTE :

La Fondation Paul Bennetot privilégie un ancrage « **Traumatologie et/ou Dépendance** ».

Au cours de ces deux dernières années, la Fondation Paul Bennetot a orienté son soutien sur les thèmes du traumatisme physique et psychique, et leurs conséquences (2016), et les dépendances psychiques, cognitives et physiques, liées à un accident ou une maladie progressive et irréversible (2017).

Pour 2018, l'objectif de la Fondation Paul Bennetot est de soutenir des projets dans le champ du traumatisme et de la dépendance, qui couvrent toutes les étapes de prise en charge de la personne en situation de handicap et/ou de dépendance liée à un accident ou à une maladie progressive et irréversible. Ces projets doivent impérativement concerner des projets de recherche et d'innovation dans des domaines médicaux, de soins et d'accompagnement (de la phase aiguë jusqu'à la participation sociale), suivants :

- **Rééducation et compensation ;**
- **Handicap post traumatique ou évolutif (moteur, psychique et cognitif) ;**
- **Ortho-gériatrie ;**
- **Accompagnement et organisation du retour au domicile, participation à la vie sociale.**

Ces projets peuvent impliquer des dispositifs et aides techniques faisant appel aux nouvelles technologies et à la robotique.

**Une attention particulière sera portée aux projets abordant la dimension médico-économique.**

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir

#### ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

---

**Les équipes des établissements et services de santé mutualistes (SSAM)** du sanitaire et médico-social.

Les établissements du secteur public (CHU, SSR...) ou du secteur privé non lucratif **sont éligibles.**

**Les dossiers associant un acteur mutualiste seront privilégiés.**

La collaboration avec des laboratoires de recherche, des sociétés savantes, des partenariats industriels (ou avec entreprises et/ou start-up du secteur numérique) peut également être envisagée.

#### CONDITIONS DE RÉPONSE DE L'APPEL À PROJETS :

---

Les dossiers de candidature doivent comporter une présentation :

- résumée du projet ;
- du caractère innovant du projet ;
- des éléments d'information sur le contexte et/ou justificatif et/ou problématique du projet ;
- des objectifs (principal et secondaire) et des critères d'évaluation ;
- détaillée de la méthodologie envisagée (type d'étude, déroulé, population et nombre de sujets...) et des modalités de réalisation;
- des acteurs du projet, de leur articulation et leur mode de travail collaboratif ;
- des perspectives de valorisation et de généralisation (transférabilité) en dehors du cadre de l'étude ou du projet ;
- du budget détaillé.

#### PROCÉDURE DE SÉLECTION :

---

La sélection des dossiers est réalisée sur la base des avis rendus par le comité scientifique de la Fondation Paul Bennetot après au moins deux expertises.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION :

---

Le comité scientifique sera particulièrement attentif aux critères de sélection suivants :

- la tenue administrative du dossier (exhaustivité du dossier au format voulu) ;
- le caractère innovant du projet ;
- la clarté et pertinence des objectifs ;
- la qualité méthodologique du projet et son évaluation ;
- le potentiel de transférabilité, de reproductibilité et de généralisation à d'autres structures ;
- le bénéfice en quantité et qualité de vie de la personne avec -si possible- une évaluation médico-économique ;
- la pluridisciplinarité des équipes et/ou de la collaboration entre établissements et/ou services.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

<b>ETAPE 1</b>	Diffusion de l'appel à projets	<b>26 Janvier 2018</b>
<b>ETAPE 2</b>	Réception des dossiers de candidature	<b>3 Avril 2018</b>
<b>ETAPE 3</b>	Expertise des dossiers par le comité scientifique	<b>15 mai 2018</b>
<b>ETAPE 4</b>	Validation des projets par le comité de gestion	<b>19 juin 2018</b>
<b>ETAPE 5</b>	Conventionnement	<b>A partir de septembre 2018</b>
<b>ETAPE 6</b>	Retour des livrables (rapport final, publications, ...)	<b>2019-2020</b>

CONDITIONS DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE :

- Le dossier de candidature **complet** doit être adressé à la Fondation de l'Avenir par mail au format **doc**. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 3 Avril 2018 minuit**.
- Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à Projets ne sont pas expertisés.
- Co financement exigé

CONDITIONS D'UTILISATION DES CREDITS :

**La fondation ne procède pas au versement de fonds mais règle directement sur présentation de factures.** La Fondation accorde essentiellement des **crédits de fonctionnement** pour la réalisation d'un projet.

- Une partie seulement des crédits, peut être affectée au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement recruté pour le projet. La Fondation n'est en aucun cas l'employeur de ces personnels.
- Une partie seulement des crédits peut exceptionnellement être affectée à l'achat de matériel de recherche spécifique au projet sur avis motivé du conseil scientifique. Dans ce cas, le matériel **demeure la propriété de la Fondation de l'Avenir qui abrite la Fondation Paul Bennetot** qui le met gracieusement à disposition de l'équipe de recherche pour la durée du projet.

**Conditions d'utilisation des crédits :**

- L'utilisation des crédits est conditionnée à la signature de la convention.
- Les dépenses engagées pour chaque programme, après la signature de la convention, seront réglées par la Fondation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sous réserve de la bonne exécution du projet et de l'émission de rapport d'activité réguliers.
- Les crédits non dépensés à la date de fin de convention ne seront plus utilisables au-delà de cette date.

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir

- Les frais de personnel sont remboursés par la Fondation sur présentation des justificatifs afférents (contrat de travail, ...).
- L'équipe de chercheurs soutenue s'engage formellement à faire mention de la Fondation Paul Bennetot et de son soutien dans toutes les publications et communications en lien avec le projet financé.
- La Fondation peut rembourser les frais de publications, et participer, sous conditions\*, au financement de la valorisation de projets (congrès, édition...)  
: \*demande argumentée et écrite du chercheur accompagnée du bilan scientifique évaluée par le conseil scientifique de la Fondation.

#### CONDITIONS CONTRACTUELLES

---

Contractualisation sous la forme d'une convention établie sur la base du budget présenté signée par la Fondation Paul Bennetot, l'organisme porteur du projet, et le porteur du projet.

Candidature, informations et dossiers à télécharger :

<http://www.fondationpaulbennetot.org/>

**DATE LIMITE D'ENVOI : 3 AVRIL 2018**

Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste. Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.

Contact [riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)